



**CMS**

## **2025 - Rapport National de la CMS**

**Date limite de soumission des rapports nationaux : 30 septembre 2025**

**Période de référence : de mai 2023 à février 2025**

Les Parties sont encouragées à répondre à toutes les questions et sont également priées de fournir des réponses complètes, le cas échéant.

Le format du rapport national est disponible via le système de rapport en ligne de la famille CMS (ORS), qui a été mis en œuvre et utilisé avec succès par la CMS, l'AEWA, l'IOSEA et le MdE sur les requins en collaboration avec le PNUE-WCMC.

Par le biais de la Résolution 12.5 (Rev. COP14) et des Décisions 14.27, 14.25 Rapports nationaux et 14.2 Plan stratégique de Samarkand pour les espèces migratrices, le Comité permanent et le Secrétariat ont été chargés de développer un nouveau format pour les rapports nationaux qui s'aligne sur le SPMS. Cependant, étant donné que les indicateurs de la SPMS ne sont pas encore en place, et en raison des contraintes de temps causées par la période intersessionnelle exceptionnellement courte avant la COP15, il n'y a pas assez de temps pour modifier substantiellement le format des rapports nationaux afin de l'aligner complètement sur la SPMS.

Le Comité permanent a donc convenu de développer un nouveau format pour la période de rapport après la COP15, et d'utiliser l'ancien format de rapport national pour la période de rapport actuelle, avec seulement des ajustements mineurs. Ces ajustements incluraient un nombre limité de questions supplémentaires sur des sujets dont la COP14 a spécifiquement demandé qu'ils soient rapportés par le biais des rapports nationaux.

En outre, il a été convenu de ne pas joindre la liste complète des espèces figurant aux annexes I et II pour vérification par les parties, étant donné que ces informations ont été collectées au cours des cycles de rapport précédents, mais qu'elles n'ont pas pu être entièrement évaluées et reflétées dans le format des rapports nationaux en raison d'un manque de ressources. Au lieu de cela, le Comité permanent a accepté de collecter des informations sur les États de l'aire de répartition pour les espèces figurant à l'annexe de la Résolution 14.19 au cours de ce cycle de rapport, conformément à la Décision 14.234.

Une proposition de format des rapports nationaux a été diffusée par le Secrétariat aux membres du Comité permanent le 13 décembre et a été approuvée par le biais de la procédure de communication, conformément à l'article 5 du règlement intérieur.

Cette version en ligne du format suit strictement le format adopté par le Comité permanent par le biais de la procédure de communication. En outre, comme c'était le cas pour les rapports antérieurs à la CdP14, elle comprend des informations pré-remplies, notamment dans les sections II et III, basées sur les données disponibles au Secrétariat pour les cycles de rapport précédents.

Veuillez noter que des conseils sont disponibles pour un certain nombre de questions tout au long du rapport national, à la fois sous forme de conseils dans le texte et sous forme de conseils (affichés via l'icône "i").

Pour toute question, veuillez contacter M. Aydin Bahramlouian, responsable de l'information publique, [aydin.bahramlouian@un.org](mailto:aydin.bahramlouian@un.org).

AVIS : Avant de cliquer sur les liens hypertextes contenus dans ce questionnaire, veuillez continuer à appuyer sur la touche Ctrl de votre clavier pour ouvrir le lien dans un nouvel onglet.

## RESSOURCES POUR LE RAPPORT NATIONAL DE LA CMS PROVENANT D'AUTRES PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX PERTINENTS

Convention/Accord/Processus

Source d'information

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Rapports nationaux

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Rapports annuels sur le commerce, Rapports annuels sur le commerce illégal, Rapports de mise en œuvre

Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau

Rapports nationaux, fiches d'information Ramsar

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture(FAO)

Rapports des pays

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)

Rapports nationaux

Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)

Rapports nationaux

Convention-cadre des Nations unies sur les changement climatiques (CCNUCC)

Communications nationales, rapports biennaux, rapports de mise à jour

Divers accords de la famille CMS et mémorandums d'entente ( MdE)

Rapports nationaux

Agenda 2030 pour le développement durable et les objectifs de développement durable

Rapports nationaux

Ces processus de rapport d'autres cadres intergouvernementaux pertinents sont des exemples de ressources d'information à utiliser pour remplir ce rapport national, ce qui peut aider à identifier et à renforcer les synergies entre ces processus. Cette liste n'est **pas** exhaustive. Il existe de nombreuses autres sources d'information qui peuvent également être pertinentes pour les espèces migratrices, leurs habitats et les systèmes de migration

# Synthèse générale des messages clés

**Dans votre pays, au cours de la période couverte par le présent rapport, que révèle ce rapport sur:**

## **CONSEIL :**

Cette section vous invite à résumer les aspects les plus importants de la mise en œuvre de la CMS dans votre pays et vos préoccupations majeures à propos de certaines aires.

Veuillez s'il-vous-plaît limiter ceux-ci à la période couverte par le présent rapport uniquement.

Vos réponses seront basées sur l'information contenue dans le corps du rapport : le but de cette section est de distiller l'information technique du rapport en plusieurs messages de « haut-niveau », à l'attention des dirigeants et d'un public plus large.

Veuillez être spécifique ou fournir des exemples spécifiques quand vous le pouvez, ex. « Une nouvelle loi sur la faune sauvage promulguée en 2024 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement d'oiseaux sauvages » plutôt que « des lois renforcées » ; « Un manque de 50% dans le cofinancement du projet FEM sur les gazelles » plutôt que « manque de financement ».

Les aspects les plus réussis de la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments)

>>> \* Participation aux dénombrements internationaux des oiseaux d'eau migrateurs en janvier 2024 et en janvier 2025 avec l'appui de Wetlands international et de Birdlife international en collaboration avec le point focal national d'AEWA;

\* Protection et suivi écologique des espèces de tortues marines qui fréquentent la côte togolaise : (la Tortue verte (*Chelonia mydas*), la Tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), la Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) et la Tortue luth (*Dermochelys coriacea*);

\* Mission d'installation d'un dispositif permanent de suivi des oiseaux migrateurs dans les aires protégées de Togodo, d'Abdoulaye et de Fazao-Malfakassa en janvier-février 2025 avec l'appui financier de l'Union Européenne à travers le programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'agroécologie (PALCC+);

\* Protection et suivi des populations d'Eléphants d'Afrique (*Loxodonta africana*) dans le Parc national de Fazao-Malfakassa et dans les réserves de faune d'Abdoulaye, de Doungh et de Djamdè;

\* Organisation d'une réunion technique au niveau national pour l'examen et l'approbation du projet: "Leveraging Atlantic humpback dolphins as a flagship species to promote marine biodiversity in western Africa" dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action par espèce pour le dauphin à bosse de l'atlantique (*Sousa teuszii*).

Les plus grandes difficultés dans la mise en œuvre de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments):

>>> \* Le manque de moyens financiers au niveau national et l'absence d'appuis financiers de l'extérieur

Les principales priorités pour la mise en œuvre future de la Convention ? (Énumérez jusqu'à cinq éléments):

>>> \* Sensibilisation du public sur la conservation des espèces migratrices;

\* Renforcement des capacités des acteurs concernés par la mise en œuvre de la convention;

\* Restauration des habitats de la faune sauvage;

\* Renforcement de la lutte contre la chasse illégale;

\* Elaboration d'un plan d'action national de mise en œuvre de la convention et adoption d'une loi nationale CMS;

\* Financement du projet: "Leveraging Atlantic humpback dolphins as flagship species to promote marine biodiversity in western Africa" proposé par la Togo.

## **I. Information Administrative**

Nom de la Partie

>>> TOGO

Date d'entrée en vigueur de la Convention dans votre pays (JJMMAA)

>>> 2 Février 1995

Territoires exclus de l'application de la Convention

>>> N/A

### **Compilateur de rapport**

Nom et titre

>>> EDOH Kokou Messan ; Point Focal National

Nom complet de l'établissement

>>> Direction des Ressources Forestières // Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

Téléphone

>>> +228 22214029

Courriel

>>> direfaune@yahoo.fr

### **Point Focal National Officiel de la CMS**

Nom et titre du point focal officiel

>>> EDOH KOKOU MESSAN ,Ingénieur des Eaux et Forêts, Spécialiste de la faune aviaire

Nom complet de l'établissement

>>> Direction des Ressources Forestières // Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

Adresse Postale

>>> QAD,52, Rue de la Kozah, 01BP 355 Lomé Togo

Téléphone

>>> +228 90110894 // 99656926

Courriel

>>> kmmedoh@yahoo.fr

## II. Adhésion/ratification des accords/MdE de la CMS

Veuillez confirmer l'état de la participation de votre pays aux Accords/MdE suivants, et indiquer toute mise à jour ou correction requise:

Non, mises à jour ou corrections requises

Mises à jour ou corrections:

>>> La mise à jour ici est qu'il faut rappeler que le Togo a signé le Mémoire d'entente sur la Conservation des oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie, le MdE sur les requins et le MdE sur la conservation des lamantins et les petits cétacés d'Afrique occidentale

Participation du pays aux Accords/MdE:

*Please select only one per line*

	État de l'aire de répartition, mais qui n'est pas Partie/Signataire	Non applicable (=n'est pas un État de l'aire de répartition)	Partie / Signataire
MdE sur le phragmite aquatique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACAP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACCOBAMS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AEWA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ASCOBANS	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur le cerf de Boukhara	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les dugongs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EUROBATS	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accord sur les gorilles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les flamants des hautes Andes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les tortues marines IOSEA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur la population centre-européenne de la grande outarde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur le phoque moine de l'Atlantique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les cétacés des îles du Pacifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur l'oie des Andes à tête rousse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur l'antilope Saïga	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les requins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur la grue de Sibérie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur le courlis à bec grêle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MdE sur le cerf du sud andin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur les oiseaux de prairie d'Amérique du Sud	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accord sur les phoques de la mer des Wadden	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MdE sur l'éléphant d'Afrique occidentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MdE sur les lamantins et les petits cétacés d'Afrique occidentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## IV. Interdiction légale de la prise d'espèces de l'Annexe I

IV.1. Le prélèvement d'espèces de l'Annexe I est-il interdit par la législation nationale ou territoriale conformément à l'Article III(5) de la CMS ?

Oui pour toutes les espèces de l'Annexe I

Veillez indiquer tout changement intervenu dans le(s) statut(s) juridique(s) concerné(s) depuis le dernier rapport:

Veillez fournir des liens et identifier clairement la ou les statuts pertinents en indiquant le titre, la date, etc.

>>> NA

IV.2 **Dérogations:** Lorsque le prélèvement d'espèces inscrites à l'Annexe I **est** interdit par la législation nationale, des dérogations ont-elles été accordées à cette interdiction pendant la période de rapport?

Non

IV.4. Y a-t-il des navires battant pavillon de votre pays qui procèdent de façon délibérée à des capture d'espèces inscrites à l'Annexe I en dehors des limites de juridiction nationale de votre pays ( conformément à la définition de l'« État de l'aire de répartition » dans l'article I de la convention)?

Non

## V. Sensibilisation

V.1. Veuillez indiquer les mesures prises par votre pays au cours de la période de rapport pour sensibiliser davantage la population aux valeurs des espèces migratrices, leurs habitats et leurs systèmes migratoires (veuillez noter que les réponses données à la section XVIII peuvent également être pertinentes).

(cochez tout ce qui s'applique)

### CONSEIL :

La sensibilisation peut inclure des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans divers documents de la CMS, tels que la **Résolution 11.9(Rev.COP13)** (Journée mondiale des oiseaux migrateurs) ainsi qu'un certain nombre d'autres Résolutions et Décisions qui comportent des dispositions spécifiques sur la sensibilisation, notamment la **Résolution 13.6** (Déclin des insectes), la **Résolution 14.18** (Grippe aviaire), la **Résolution 14.17** (Communautés et moyens d'existence), la **Résolution 14.16** (Connectivité écologique), la **Résolution 14.15** (Plan d'action contre les prélèvements d'animaux sauvages aquatiques pour leur viande en Afrique de l'ouest), la **Résolution 14.14** (Initiative de la CMS pour le Jaguar), la **Résolution 14.13** (Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale), la **Résolution 14.12** (Plan d'action par espèce pour l'Ange de mer (*Squatina squatina*) en Méditerranée), la **Résolution 14.10** (Plan d'action par espèce pour le dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*)), la **Résolution 14.8** (Conservation et gestion durable des écosystèmes d'herbiers marins), la **Résolution 14.5** (Réduire le risque de collision avec les navires pour la mégafaune marine), la **Résolution 14.1** (Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032), la **Résolution 12.6(Rev.COP14)** (Santé de la faune sauvage et espèces migratrices), la **Résolution 12.11(Rev.COP14)** (Voies de migration), la **Résolution 12.17** (Conservation et gestion des baleines et de leur habitats dans la région de l'Atlantique sud), la **Résolution 12.19(Rev.COP14)** (Validation du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique), la **Résolution 12.20** (Gestion des débris marins), la **Résolution 12.21(Rev.COP14)** (Changement climatique et espèces migratrices), la **Résolution 12.25** (Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices), la **Résolution 11.16 (Rev.COP14)** (La Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs), la **Résolution 11.17 (Rev.COP13)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie AEMLAP), la **Résolution 11.24 (Rev.COP13)** (Initiative pour les mammifères d'Asie centrale), la **Résolution 11.31(Rev.COP14)** (Prélèvement illégal et non durable d'espèces sauvages), la **Résolution 8.12 (Rev.COP12)** (L'amélioration de l'état de conservation des rapaces et des hoboux dans la région d'Afrique-Eurasie), et la **Décision 14.194** (Connectivité écologique), la **Décision 14.54** (Observation de la vie sauvage marine) et la **Décision 14.223** (Conséquences de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires).

- Campagnes sur des thèmes spécifiques
- Célébrations, expositions et autres événements communautaires
- Engagement de groupes d'intervenants spécifiques
- Interprétation dans les réserves naturelles et autres sites
- Autre (veuillez préciser)

>>> Célébration de la Semaine Nationale des Aires Protégées (SNAP) en novembre 2024

## VI. Intégration des espèces migratrices dans d'autres secteurs et processus

VI.1. La conservation des espèces migratrices figure-t-elle actuellement dans les stratégies et/ou processus de planification nationaux ou locaux de votre pays en matière de développement, de réduction de la pauvreté et/ou de moyens de subsistance ?

Oui

Veillez détailler :

### CONSEIL:

Veillez décrire comment les objectifs de la CMS sont intégrés dans d'autres stratégies sectorielles telles que les transports, la construction, l'agriculture, le tourisme, l'éducation, l'aménagement du territoire, les objectifs de développement durable et d'autres stratégies.

>>> La conservation des espèces migratrices est prise en compte par les documents de planification suivants:

- la feuille de route gouvernementale (2020-2025) comporte des projets relatifs à la gestion durable des ressources naturelles,
  - le document du Projet Education et Développement Durable (EDD) piloté par le Ministère des Enseignements préscolaires et primaires
  - le document sur l'étude des potentialités sites naturels pour la définition des circuits écotouristiques au togo.
- A travers ce document le Ministère chargé du Tourisme fait la promotion de l'Ecotourisme

Est-ce que votre pays intègre les "valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats" dans d'autres processus nationaux de notification?

Par exemple, l'Agenda 2030, les rapports pour la Commission baleinière internationale, la CDB, les directives européennes sur la nature, etc.

### CONSEIL:

Les réponses à cette question doivent être axées sur les processus de rapport du pays plutôt que sur les plans et les réglementations au sein du pays. Cette question a pour but de comprendre si les valeurs des espèces migratrices et des habitats figurent dans d'autres rapport nationaux auxquels votre pays participe, tels que le rapport à d'autres AEM sur la biodiversité, la Commission baleinière internationale, la Commission européenne, etc.

Oui

Veillez détailler :

>>> Le Togo a pris en compte les valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats dans sa Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB) révisée (2021-2030) dans le cadre de la mise en œuvre la CDB

VI.3. Donnez quelques exemples d'engagements significatifs (le cas échéant) des organisations non gouvernementales et/ou de la société civile dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.

>>> Les organisations non gouvernementales interviennent dans la conservation des espèces migratrices. A titre d'exemple :

- l'ONG AGBOZEGUE ; le Groupe environnemental pour la promotion des initiatives à la base(GEPIB), l'Association des jeunes volontaires pour le développement du littoral marin pour la promotion du loisir (AJVD/LMPL), l'ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE).

VI.4. Donnez quelques exemples d'engagements significatifs (le cas échéant) du secteur privé dans la conservation des espèces migratrices dans votre pays.

- >>> - La Société Lomé Conteneur Terminal (LCT), appuie les ONG dans la restauration des habitats (mangroves) et la protection des espèces migratrices marines notamment les tortues marines.
- Les fermes d'élevage d'animaux sauvages agréées (TOGANIM,PAJAR,ADAPTATION Sarl, REPTILAND,FEXAS,MARE,TOGO EXOTIC,,oeuvrent dans le domaine de la reproduction des espèces.

VI.5. La législation et les réglementations de votre pays concernant les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) et les évaluations environnementales stratégiques (EES) considèrent-elles les obstacles possibles à la migration, les effets transfrontaliers sur les espèces migratrices, et les impacts sur les schémas et les aires de migration ?

### CONSEIL:

Veillez vous référer à la **Résolution 7.2 (Rev.COP14)**(Évaluation de l'impact et espèces migratrices).

Oui

Veillez décrire les obstacles et les défis à l'application de l'EIE et de l'EES en ce qui concerne les espèces migratrices, les leçons apprises et les besoins de renforcement des capacités.

>>> Lorsque les projets en étude auront des impacts significatifs sur les espèces migratrices et leurs habitats, un plan de gestion environnemental et social (PGES) est proposé par le promoteur pour trouver un alternatif.

Ce plan est validé par l'Agence National de Gestion de l'Environnement, avant la délivrance du Certificat de Conformité Environnemental (CCE) par l'autorité compétente.

VI.6. Dans quelle mesure les considérations relatives à la biodiversité et aux espèces migratrices ont-elles été spécifiquement intégrées dans la politique et la législation nationales en matière d'énergie et de climat ?

**CONSEIL:**

Pour plus d'information veuillez vous référer à la **Résolution 12.21(Rev.COP14)** (Changement climatique et espèces migratrices), la **Résolution 11.27 (Rev.COP13)** (Énergie renouvelable et espèces migratrices), la **Résolution 10.11 (Rev.COP13)** (Lignes électriques et oiseaux migrateurs) et la Décision 14.207 (Énergies renouvelables et espèces migratrices).

>>> Les aspects liés à la conservation de la biodiversité et des espèces migratrices ne sont pas encore intégrés dans les politiques nationales d'énergie et de climat au Togo

Veillez fournir tout exemple lié à cette politique et à cette législation.

>>> NA

## VII. Gouvernance, cohérence, politique et législative

(SPMS Objectif 3: Les dispositions et les accords de gouvernance nationaux, régionaux et internationaux ayant un impact sur les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires ont été substantiellement améliorés, de sorte que les processus de politique générale, législatifs et de mise en oeuvre pertinents soient plus cohérents, responsables, transparents, participatifs, équitables et inclusifs.)

VII.1. Y a-t-il eu des arrangements de gouvernance et accords affectant les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires dans votre pays, ou auxquels votre pays participe, entraînant des améliorations au cours de la période considérée ?

### CONSEIL:

Cette question vise à comprendre les améliorations apportées aux dispositifs de gouvernance dans votre pays, ce qui peut potentiellement inclure des améliorations dans la politique, la législation, les processus de gouvernance, les plans, etc. Veuillez également prendre en compte les conseils ci-dessous dans la section VII.2.

Oui

Veuillez détailler:

>>> - Le gouvernement du Togo a adopté par un décret pris en Conseil des ministres le 10 juin 2023 la Politique Forestière du Togo (PFT) 2021-2030

- La loi n°2008\_009 du 19 juin 2008 portant Code Forestier du Togo est en cours de révision

Dans quelle mesure ces améliorations ont-elles contribué à rendre les processus politiques, législatifs et de mise en œuvre plus cohérents, plus responsables, plus transparents, plus participatifs, plus équitables et plus inclusifs ?

Cochez une case

2. Contribution partielle

Veuillez décrire comment cette évaluation a été faite

>>> Les réformes n'ont pas pris en compte dans l'intégralité les considérations liées à la conservation de la biodiversité

VII.2. Existe-t-il dans votre pays un comité ou autre arrangement de liaison entre divers agences gouvernementales/ministère, secteurs ou groupes au niveau national et/ou infranational qui s'occupe des questions de mise en œuvre de la CMS ?

### CONSEIL :

Il n'existe pas de modèle fixe pour ce que ces arrangements peuvent inclure, et c'est à chaque Partie Contractante de décider ce qui l'arrange le mieux dans ses propres circonstances. Des exemples peuvent inclure un groupe de pilotage avec des représentations d'autorités d'administration territoriale, un comité de coordination qui inclut le département du gouvernement en charge (ex. environnement) et travaillant avec d'autres départements (ex. agriculture, industrie) ; un forum qui réunit des gouvernements et des ONG ; un groupe de liaison qui relie les intérêts du secteur commerce et du secteur privé ; un forum d'acteurs avec des représentants de communautés indigènes et locales ; une équipe de coordination qui réunit les Point Focaux Nationaux pour chacune des EM concernant la biodiversité dans lesquelles le pays est une Partie (voir aussi question VII.3) ; ou autres mécanismes pertinents.

Ces mécanismes peuvent se concentrer spécifiquement sur des thématiques des espèces migratrices, ou bien elles peuvent aborder la mise en œuvre de la CMS conjointement à des processus associés, comme la coordination NBSAP, le Comité National Ramsar, etc.

**Manuel destinés aux Points Focaux Nationaux de la CMS et de ses instruments** peut s'avérer utile pour donner plus de contexte.

Non

VII.3. La collaboration entre les points focaux de la CMS et d'autres conventions mondiales ou régionales pertinentes a-t-elle lieu dans votre pays pour développer les approches coordonnées et synergiques décrites aux paragraphes 29, 30 et 32 de la **Résolution 11.10 (Rev. COP14)** (Synergies Et Partenariats) et dans le paragraphe 7 de la **Résolution 14.3** (Participation de la CMS aux processus de la CDB, y compris au cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal)?

### CONSEIL:

Les conventions pertinentes peuvent inclure d'autres accords mondiaux tels que les conventions et accords liés à la biodiversité, la CCNUCC, la CCD, ainsi que des accords régionaux, y compris les accords de la CMS. Une telle collaboration peut également être pertinente pour aligner les efforts liés au Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, à l'Agenda 2030 pour le développement durable, à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, et aux SPANB comme décrit dans la **Décision 14.6** (Participation de la CMS dans les processus de la CDB, y compris au Cadre mondial de la biodiversité) et la **Résolution 8.18 (Rev.COP12)** (Intégration des espèces migratrices dans les SPANB et dans les programmes de travail actuels et futurs relevant de la CDB).

Des documents d'orientation pour l'intégration des considérations relatives aux espèces migratrices dans les SPANB sont disponibles sur le site web de la CMS.

Oui

Veillez détailler :

>>> Il existe une étroite collaboration entre les points focaux AEWA ,Ramsar, CBD,CITES ,MIKE, APA. Tous les points focaux nationaux de ces conventions travaillent au sein du même service (la Direction des Ressources Forestières du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières).

VII.4. Votre pays ou toute subdivision juridictionnelle de votre pays a-t-il adopté une législation, des politiques ou des plans d'action qui encouragent la participation communautaire à la conservation des espèces inscrites à la CMS ?

Oui

Veillez identifier la législation, les politiques, les initiatives ou les plans d'action concernés :

>>> - la loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement

- la loi n° 2008-009 du 19 juin portant Code forestier

- La loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation aux libertés locales

- Manuel de procédure de création et de gestion de forêts communautaires et ses textes d'applications

## VIII. Incitations

VIII.1. Y a-t-il eu élimination, suppression progressive ou réforme des incitations nuisibles dans votre pays durant la période de rapport, ce qui a entraîné des avantages pour les espèces migratrices ?

En partie / dans certaines aires

Veillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais.

>>> - Il y a un processus de requalification et de sécurisation en cours dans le pays;

- Avec appui de certains partenaires, les plan d'aménagement et de gestion des espaces forestiers sont élaborés et mis en œuvre avec l'implication des communautés locale, ce qui limite les incitations négatives à la conservation des espèces migratrices

VIII.2. Y a-t-il eu développement et/ou application d'incitations positives dans votre pays durant la période de rapport, qui se sont traduites par des avantages pour les espèces migratrices ?

En partie / dans certaines aires

Veillez indiquer quelles mesures ont été mises en œuvre et dans quels délais

>>> - L'Etat togolais a procédé à la création de l'Office National des Aires Protégées (ONAP) pour gérer efficacement les aires protégées et par ricochet les espèces migratrices,

- l'Organisme National chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONAEM) a été par le décret N° 2014- 113/ PR, afin d'accorder une attention particulière à la sécurité et sûreté maritime de son espace.

L'ONAEM a pour mission alors de renforcer l'action des administrations publiques et de coordonner les efforts intersectoriels dans le but de préserver les intérêts maritimes togolais notamment :

- La sécurité maritime et le sauvetage en mer ;

- La sûreté maritime et portuaire ;

- La lutte contre la piraterie et les trafics illicites, notamment des stupéfiants ;

- La lutte contre les rejets illicites en mer ;

- La protection du milieu marin ; la lutte contre l'immigration illégale et la traite par voie maritime ;

- La surveillance et le contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques.

Par ailleurs, la création d'un port de pêche moderne permet de faire un meilleur suivi des activités de pêcheries en mer.

## IX. Production et consommation durables

IX.1. Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis en œuvre des plans ou pris d'autres mesures concernant la production et la consommation durables qui sont pertinents pour la conservation des espèces migratrices?

Oui

Veillez décrire les mesures qui ont été planifiées, élaborées ou mises en œuvre

>>> -Le Togo s'est engagé dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans le golfe de Guinée au sein de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP);

-S'agissant de la protection de la zone marine et côtière, zone par excellence de reproduction des tortues marines, et de prédilection des baleines, la construction des épis pour la stabilisation des côtes et l'interdiction de l'exploitation du sable et du gravier marin

-Le projet WACA Reslp, cible la sécurité et la stabilité des communautés et infrastructures côtières sur 18 km du littoral togolais. Il a pour objectif, le renforcement de la résilience de ces populations et la lutte contre la pauvreté à travers les Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Veillez décrire les éléments de preuve qui montrent que les résultats escomptés de ces mesures sont en train d'être atteints.

>>> -On assiste à une réduction de la pêche illégale dans les eaux territoriales du Togo entre 2004 et 2025;

-On note le ralentissement de l'érosion côtière, consécutive à l'interdiction de prélèvement du gravier et du sable marin;

Ceci se traduit par la reconstitution progressive de l'habitat des espèces migratrices.

## X. Menaces et pressions affectant les espèces migratrices, y compris les obstacles à la migration

**Lesquelles des pressions suivantes sur les espèces migratrices ou leurs habitats ont un impact négatif dans votre pays sur les espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS ?**

### CONSEIL :

Cette question vous demande d'identifier les pressions importantes dont on sait de manière fiable qu'elles ont un impact négatif réel sur les espèces migratrices inscrites à la CMS aujourd'hui. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les effets n'ont pas encore été démontrés.

Veuillez noter que, conformément aux termes de la Convention, "dans votre pays" peut, dans certaines circonstances, inclure des zones en dehors des limites juridictionnelles nationales où les activités de tout navire battant votre pavillon sont impliquées.

### Prélèvement intentionnel

#### CONSEIL :

Veuillez noter qu'en vertu de l'article 1(i) de la Convention, le terme "prélèvement" désigne le fait de prélever, chasser, pêcher, capturer, harceler, tuer délibérément ou tenter d'entreprendre l'une quelconque des actions précitées

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Chasse légale		
Chasse illégale	Sarcelles	2
Autres activités de récolte et de pêche	Tortues marines, raies, requins, lamantins	3
Commerce illégal	Eléphant (Ivoire) et autres animaux sauvages terrestres	2
Empoisonnement délibéré	Dendrocygne et autres anatidae	2

Quelles sont les avancées les plus significatives qui ont été réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre le prélèvement ?

>>> -Des séances de sensibilisation des populations sur l'importance de conserver les espèces migratrices et sur la législation nationale en matière de la protection de la faune sauvage ont eu lieu dans les localités riveraines aux zones humides et aux aires protégées;

-Les pêcheurs sur la côte togolaise ont été éduqués sur la conservation des tortues marines, des raies, des requins et des cétacés, et les comportements à adopter lors des prises non intentionnelles

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant le prélèvement ?

#### CONSEIL:

Les progrès significatifs peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 14.9** (Priorités de conservation pour les cétacés), **14.15** (Plan d'action contre les prélèvements d'animaux sauvages aquatiques pour leur viande en Afrique de l'Ouest), **13.3** (Espèces de Chondrichthyens), **13.4** (Initiative sur les carnivores africains), **12.10 (Rev.COP14)** (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), **12.11 (Rev.COP14)** (Voies de migration), **12.12 (Rev.COP14)** (Plans d'action pour les oiseaux), **12.15** (Viandes d'animaux sauvages aquatiques), **12.17** (Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud), **12.19 (Rev.COP14)** (Validation du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique), **11.15 (Rev.COP14)** (Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), **11.16 (Rev.COP14)** (La prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs), **11.17 (Rev.COP14)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie), **11.18 (Rev.COP14)** (Plan d'action mondial pour le faucon sacré SAKERGAP), **11.21** ( Plan d'action par espèce pour la tortue couanne dans l'océan pacifique sud), **11.22 (Rev.COP12)** (Capture de cétacés vivants dans leur milieu naturel à des fins commerciales), **11.24 (Rev.COP13)** (Initiative pour les mammifères d'Asie centrale) **11.31 (Rev.COP14)** ( Combattre les délits et fautes contre la faune sauvage à l'intérieur et au-delà des frontières), et les **Décisions** (Conservation des vautours

d'Afrique-Eurasie), **14.119 - 14.121** (Groupe de travail spécial sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée), **14.125** (Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie-Pacifique) et **14.126** (Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest) .

>>> La chasse illégale a diminué mais elle persiste encore

## Prises involontaires

	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail
Prises accidentelles	2	Tortues marines, raies, requins, lamantins et Cétacés
Captures dans des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés d'une autre manière (ALDFG)		
Autres formes de prise involontaire	3	Tortues marines, cétacés

Quelles sont les avancées les plus significatives réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les prises accessoires ou les prises dans les ALDFG ?

### CONSEIL:

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 12.22** (prises accessoires), **12.20** (Gestion des débris marins), **11.21** ( Plan d'action par espèce pour la tortue couanne dans l'océan pacifique sud), **14.9** (Priorités de conservation pour les cétacés) et la Résolution **13.3** (Espèces de Chondrichthyens) et la Décision 14.31 b) et c) Les Parties sont invitées à appliquer les recommandations incluses dans Drynan et Baker (2023), « Techniques d'atténuation visant à réduire les prises accessoires de requins », fournies dans l'annexe 1 du document UNEP/CMS/COP14/Doc.27.1.1/Rev.1.

>>> Les cas de prises accessoires et prises dans les ALDFG sont très rares et non documentés chez nous.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les prises accessoires ?

### CONSEIL:

Veuillez fournir des informations sur toute tendance significative dans les prises accessoires d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS, notamment celles qui figurent à l'Annexe I. En lien avec les conseils donnés sur la partie générale de la question X.1, il s'agit d'un exemple clé où vous êtes encouragés à penser aux activités en dehors des limites juridictionnelles nationales de tout navire battant pavillon de votre pays (en plus de toute autre circonstance dans laquelle les prises accessoires constituent une pression notable sur les espèces concernées).

>>> Les informations relatives aux incidences négatives concernant les prises accessoires ne sont pas disponibles compte tenu de la rareté de ces cas.

## Collisions et électrocution

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Éoliennes		
Autres collisions		
Électrocution	Rapaces, Pélicans gris et autres oiseaux d'eau migrateurs	3
Collisions avec les navires	Tortues marines, cétacés	3

Quels sont les progrès les plus importants réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les collisions et les électrocutions ?

>>> NA

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les collisions et les électrocutions ?

**CONSEIL:**

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 7.4**(Électrocution d’oiseaux migrateurs), **7.5 (Rev.COP12)**(Éoliennes et espèces migratrices), **10.11 (Rev.COP13)** (Lignes électriques et oiseaux migrateurs), **11.17 (Rev.COP14)** (Plan d’action pour les oiseaux terrestres migrateurs d’Afrique-Eurasie), **11.27 (Rev.COP13)** (Énergie renouvelable et espèces migratrices), et **12.10 (Rev.COP14)**(Conservation des vautours d’Afrique-Eurasie), **14.5** (Réduire le risque de collision avec les navires pour la mégafaune marine), **14.9**(Priorités de conservation pour les cétacés et la **Décision 14.18**.

>>> NA

**Autre mortalité**

	<b>Gravité relative globale de l'impact</b> 1 = grave 2 = modéré 3 = faible	<b>Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail</b>
Maladie, y compris la grippe aviaire hautement pathogène (IAHP)	3	Oiseaux migrateurs
Événements d'échouage inexplicables	3	Baleines
Empoisonnement accidentel/indirect		
Maladie		

Quelles sont les avancées les plus significatives qui ont été réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les autres formes de mortalité ?

>>> NA

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les autres formes de mortalité ?

**CONSEIL:**

Les progrès significatifs peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que) les **Résolutions 11.15 (Rev.COP14)** (Prévenir l’empoisonnement des oiseaux migrateurs), **12.6 (Rev.COP14)** (Santé de la faune sauvage et espèces migratrices), **13.4** (initiative sur les carnivores africains), **13.6** (déclin des insectes), **14.18**(Grippe aviaire), et les **Décisions 14.148 - 14.150** (Conservation des vautours d’Afrique-Eurasie).

>>> NA

**Espèces exotiques et/ou invasives**

	<b>Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail</b>	<b>Gravité relative globale de l'impact</b> 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Espèces exotiques et/ou invasives	NA	NA

Quelles sont les avancées les plus significatives réalisées depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les espèces exotiques et/ou envahissantes ?

>>> NA

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les espèces exotiques et/ou envahissantes ?

**CONSEIL:**

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que Résolution 11.28 (Activités futures de la CMS concernant les espèces exotiques envahissantes).

>>> NA

## Perturbation et dérangement

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Perturbation	Tortues marines, Cétacés, et Oiseauxlimicoles	3

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre les perturbations et les dérangements ?

>>> NA

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les perturbations et les dérangements ?

### CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 14.9** (Priorités de conservation pour les cétacés) **12.16 (Rev.COP14)** (Interaction dans l'eau avec la vie sauvage marine lors d'activités récréationnelles), **11.29 (Rev.COP12)** ( Observation de la vie sauvage marine en bateau dans le cadre d'un tourisme durable), **13.4** (Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique) et des mesures visant à atténuer les menaces pesant sur les zones importantes pour les requins et les raies au titre de la **Décision 14.61**.

>>> NA

## Pollution

	Espèces/groupes d'espèces touchés (fournir les noms et indiquer s'il s'agit de l'Annexe I et/ou de l'Annexe II); et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Déchets marins (y compris les plastiques)	Tortues marines (Annexe I)	2
Pollution lumineuse	NA	
Bruit sous-marin	Tortues marines (Annexe I) et Cétacés. Le Port en eau profonde de Lomé reçoit beaucoup de navires porte-conteneurs, ce qui occasionne des bruits sous-marins qui impactent négativement la biologie de ces espèces marines menacées	2
Autres pollutions	L'utilisation des pesticides et des herbicides prend de l'ampleur, créant ainsi de perturbations dans les divers écosystèmes, habitats des espèces migratrices	2
Dispositifs de concentration des poissons (DCP)	NA	

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre la pollution?

>>> NA

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant la pollution ?

### CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 14.9 (Priorités de conservation pour les cétacés) 13.5 (Rev.COP14)** (Lignes directrices internationales de la CMS relatives à la pollution lumineuse dont sont victimes les espèces migratrices, **12.14** (Impacts négatifs des bruits anthropiques sur les cétacés et d'autres espèces migratrices), **12.17** (Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud), **12.20** (Gestion de déchets marins), **7.3 (Rev.COP12)** ( Marées noires et espèces migratrices) et la **Décision 14.223** (Conséquences de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires).

>>> NA

## Destruction/dégradation de l'habitat

	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible
Fragmentation du paysage/perde de connectivité écologique, Obstacles physiques	Eléphants, Oiseaux	2
Dégradation de l'habitat	Toutes les espèces	2
Exploration/extraction minière	L'extraction frauduleuse du sable et du gravier, le lavage des phosphates constitue une source de pollution non négligeable	3
Utilisation non durable des terres et des ressources	L'envahissement des aires protégées par endroits à la recherche des terres cultivables, les mauvaises pratiques culturales; la coupe anarchique entraînant la destruction des habitats	2
Urbanisation	Tracé des routes, constructions d'infrastructures, occupation des zones humides par les habitations. fragilisant les écosystèmes	2
Exploration/extraction minière y compris l'exploitation des minerais en eaux profondes	NA	
Feu	Les feux de végétation non contrôlés conduisent à la dégradation des habitats	2
Obstacles physiques	Lignes de haute tension et poteaux électriques incidiens, occupation des corridors d'éléphants par les habitations et champs de culture, l'envahissement des zones humides par les pratiques maraichères	3

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de lutte contre la destruction/dégradation de l'habitat?

>>> La loi n° 2008\_009 portant code forestier révisée en janvier dernier a durci les peines relatives aux infractions liées à la destruction du couvert forestier et à l'occupation illégale des aires protégées et autres écosystèmes fragiles

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant la destruction/dégradation des habitats ?

### CONSEIL :

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, tels que les **Résolutions 14.6** (Activité d'exploitation minière des grands fonds marins et espèces migratrices) **13.3** (Espèces de Chondrichthyens), **13.6** (Déclin des insectes), **12.11 (Rev.COP14)** (Voies de migration), **12.12 (Rev.COP14)** (Plans d'action pour les oiseaux), **12.13** (Aires importantes pour les mammifères marins), **12.17** (Conservation et gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud), **12.19 (Rev.COP14)** (Validation du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique), **12.24** (Promouvoir les réseaux d'aires marines protégées dans la région de l'ASEAN), **12.25** (Promouvoir la conservation des habitats intertidaux et autres habitats côtiers pour les espèces migratrices), **11.17 (Rev.COP14)** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie), **11.18 (Rev.COP14)** (Plan d'action mondial pour le faucon sacré SAKERGAP), **11.21** (Plan d'action par espèce pour la tortue couanne dans l'océan pacifique sud), **11.24 (Rev.COP13)** (Initiative pour les mammifères d'Asie centrale), **14.16** (Connectivité écologique) et les **Décisions 14.148 - 14.150** (conservation des vautours d'Afrique-Eurasie).

>>> NA

## Changement climatique

	Gravité relative globale de l'impact 1 = grave 2 = modéré 3 = faible	Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail
Changement climatique	2	Les oiseaux sont les plus touchés par les effets du changement climatiques, surtout en cas de sécheresse prolongée

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de

changement climatique?

>>> -Les plans d'action d'adaptation aux changements climatiques pour sont élaborés pour les 5 régions administratives du Togo;

-Le Togo a initié le projet de mobilité verte et le programme national de reboisement (PNR) en vue d'atténuer les effets des changements climatiques à travers la réduction des gaz à effet de serre.

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant le changement climatique ?

**CONSEIL :**

Les avancées significatives peuvent inclure des efforts, des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrits dans la documentation de la CMS, telle que la **Décision 14.211**(Changement climatique et espèces migratrices).

>>> NA

**Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.**

	<b>Gravité relative globale de l'impact</b> <b>1 = grave</b> <b>2 = modéré</b> <b>3 = faible</b>	<b>Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail</b>
Gestion transfrontalière inadéquate	3	Il a un besoin pressant de connaître les textes fondamentaux et de les diffuser .Renforcement des textes en matière de répression surtout sur l'ivoire sont à encourager
Législation inadéquate	2	Les espèces migratrices ainsi que leur circuits migratoires sont peu connues par les acteurs, des
Manque de connaissances	3	Pas de texte spécifiques pour les espèces migratrices.
Application inadéquate de la législation	3	La recrudescence du braconnage lié à la porosité des frontières,et les populations flottantes

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière de niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.?

>>> Sensibilisations

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.?

>>> NA

**Autre (veuillez préciser)**

	<b>Gravité relative globale de l'impact</b> <b>1 = grave</b> <b>2 = modéré</b> <b>3 = faible</b>	<b>Espèces/groupes d'espèces touchés ; et tout autre détail</b>
		NA

Quels sont les progrès les plus significatifs qui ont été réalisés depuis le précédent rapport en matière d'autres pressions?

>>> NA

Quelles sont les tendances négatives les plus significatives depuis le précédent rapport concernant les autres pressions ?

>>> NA

Est-ce que votre pays a adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (b) de la CMS s'attaquant spécifiquement aux obstacles à la

migration ?

L'Article III(4)(b) de la CMS stipule : « Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent de prévenir, d'éliminer, de compenser ou de minimiser, lorsque cela est approprié, les effets négatifs des activités ou des obstacles qui constituent une gêne sérieuse à la migration de ladite espèce ou qui rendent cette migration impossible »

**CONSEIL:**

Cette question a pour but de signaler spécifiquement toute nouvelle législation ou mesure nationale **traitant des obstacles à la migration**. Les informations pertinentes ne comprennent pas les mesures générales de conservation

Non

## XI. État de conservation des espèces migratrices

**XI.1. Quels changements majeurs (le cas échéant) dans l'état de conservation des espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS (par exemple des changements aux catégories de la liste rouge nationale) ont été enregistrés dans votre pays au cours de la période de référence actuelle ?**

« L'état de conservation » des espèces migratrices est défini à l'article I(1)(b) de la Convention comme « l'ensemble des influences qui, agissant sur cette espèce migratrice, peuvent affecter à long terme sa répartition et l'importance de sa population » ; et quatre conditions pour que l'état de conservation soit considéré comme "favorable" sont énoncées à l'article I(1)(c).

**Si plus de lignes sont nécessaires, veuillez télécharger un fichier Excel détaillant une liste plus longue d'espèces.**

### CONSEIL :

Cette question met l'accent sur les "changements majeurs" survenus au cours de la période couverte par le rapport. Des informations ne sont attendues ici que lorsque des changements de statut particulièrement notables se sont produits, tels que ceux qui pourraient être représentés par une reclassification du statut de menace de la Liste rouge nationale pour une espèce (ou sous-espèce, le cas échéant) donnée. Veuillez indiquer si une espèce inscrite aux Annexes de la CMS s'est éteinte ou a disparu de votre pays - ou a été réintroduite/rétablie/établie - pendant la période de rapport (ou avant si elle n'a pas été rapportée précédemment à la CMS).

Veuillez également noter que l'on ne vous interroge que sur la situation dans votre pays. Les informations sur les tendances mondiales et les reclassifications mondiales de la Liste rouge, etc. seront communiquées à la CMS par d'autres moyens en dehors du processus de rapport national.

Mammifères terrestres (Chauves-Souris non compris):

	Changement de statut (y compris la période concernée)	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
	NA			

Mammifères aquatiques:

	Changement de statut (y compris la période concernée)	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
	NA			

Chauves-Souris:

	Changement de statut (y compris la période concernée)	Commentaires	Référence de la source	Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)
	NA			

Oiseaux

	<b>Changement de statut (y compris la période concernée)</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Référence de la source</b>	<b>Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)</b>
	NA			

### Reptiles

	<b>Changement de statut (y compris la période concernée)</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Référence de la source</b>	<b>Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)</b>
	NA			

### Poisson

	<b>Changement de statut (y compris la période concernée)</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Référence de la source</b>	<b>Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)</b>
	NA			

### Insectes

	<b>Changement de statut (y compris la période concernée)</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Référence de la source</b>	<b>Espèce/sous-espèce (indiquer l'Annexe de la CMS, le cas échéant)</b>
	NA			

## XII. Coopération pour conserver les systèmes migratoires

XII.1 Au cours de la période de rapport, votre pays a-t-il initié ou participé à l'élaboration de propositions pour de nouveaux Accords de la CMS, y compris des Mémoires d'Accord, afin de répondre aux besoins des espèces de l'Annexe II?

Par ex. Développements suite aux conseils donnés dans les **Résolutions 12.8** et **13.7**

Non

XII.2. Au cours de la période de rapport, votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les non-Parties à adhérer à la CMS et à ses Accords connexes ?

Non

XII.3. Au cours de la période de rapport, votre pays a-t-il participé à la mise en œuvre d'actions concertées au titre de la CMS (comme indiqué dans la **Résolution 12.28 (Rev.COP14)**, pour répondre aux besoins des espèces migratrices concernées ?

Non

XII.4. D'autres mesures ont-elles été prises qui ont contribué à renforcer la coopération en matière de conservation des espèces migratrices selon des modalités qui reflètent pleinement une approche des systèmes migratoires-?

Par ex. les mesures de mise en œuvre des Résolutions **12.11 (Rev.COP14)** (Voies de migration) et **12.17** (Baleines de l'Atlantique Sud), et des Décisions **14.130** (Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique -Eurasie (AEMLAP) **14.137** (Voies de migration) et **14.207** (Énergie renouvelable et espèces migratrices).

Non

XII.5. Votre pays a-t-il mobilisé des ressources et/ou pris des mesures pour promouvoir et traiter la connectivité écologique et sa fonctionnalité dans les processus internationaux pertinents ?

Par e., le cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, l'Agenda 2030 pour le développement durable, la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, etc.

### CONSEIL:

Veillez décrire les initiatives visant à mettre en œuvre la **Décision 14.194**

Oui

Veillez détailler

>>> Le Togo a mis en œuvre le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB-KM) en procédant à la révision de sa SPANB ou NBSAP (2011-2020) qui est devenue SPANB (2021-2030) en vue de s'aligner aux cibles de ce nouveau cadre.

### XIII. Mesures de conservation par zone

XIII.1. Des habitats et sites critiques pour les espèces migratrices ont-ils été identifiés (par exemple par un inventaire) dans votre pays ?

**CONSEIL :**

La CMS n'a pas de définition formelle de ce qui constitue un site ou un habitat « critique » pour les espèces migratrices. C'est aux compilateurs de rapporter toute interprétation qui pourrait être utilisée au niveau national, ou à eux d'utiliser des avis d'experts informés.

Quelques réflexions utiles sur la question peuvent être trouvées dans la **Résolution 14.16**(Connectivité écologique)et dans « **Réseaux écologiques: examen stratégique des aspects liés aux espèces migratrices**" présenté à la COP11 et l' « **Outil des réseaux de sites critiques** »" développé sous les auspices de l'AEWA et de la Convention Ramsar . Pour les requins et les raies, veuillez vous référer à <https://sharkrayareas.org>. Pour les mammifères marins, veuillez vous référer à <https://www.marinemammalhabitat.org/imma-eatlas/>.

Partiellement - dans une mesure faible ou modérée

Quelles sont les principales lacunes et priorités à combler, s'il y a lieu, afin de parvenir à une identification complète des habitats et des sites essentiels pertinents ?

>>> Il y a besoin de réaliser un inventaire complet de la faune sauvage, et de renforcer les capacités techniques et matérielles des agents forestiers et autres acteurs clé.

XIII.2. La contribution du réseau d'aires protégées du pays à la conservation des espèces migratrices a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

En partie / pour certaines aires

Veuillez détailler :

**CONSEIL**

La « contribution » peut se rapporter aux types d'habitats, et/ou aux facteurs de couverture/répartition géographique, et/ou à la couverture d'espèces ou de groupes d'espèces prioritaires particuliers, et/ou aux facteurs concernant la connectivité fonctionnelle, et/ou à tout autre facteur jugé pertinent pour la conservation des espèces migratrices.

La « contribution » peut concerner l'utilisation des **zones importantes** identifiées **pour les mammifères marins (IMMA)** ([www.marinemammalhabitat.org](http://www.marinemammalhabitat.org)) et le soutien à l'identification de nouvelles **zones importantes pour les requins et les raies (ISRA)** (<https://sharkrayareas.org>).

En ce qui concerne les oiseaux de proie, la « contribution » peut concerner les sites d'importance internationale pour les rapaces (pertinents pour l'aire de répartition du MdE Rapaces, en tant que sites énumérés dans le tableau 3 de l'annexe 3 du MdE Rapaces).

(Si vous disposez d'informations sur les évaluations de l'efficacité de la gestion, veuillez ne pas les inclure ici, mais les fournir plutôt dans votre réponse à la question XIII.4).

>>> Les aires protégées prioritaires comme, le complexe Togodo ,Fazao -Malfakassa, et Aboudoulaye ont fait l'objet d'évaluation de l'efficacité de leur gestion à travers l'outil IMETT dans le cadre du programme PALCC+.

XIII.3. Votre pays a-t-il adopté une nouvelle législation ou d'autres mesures nationales au cours de la période considérée en réponse à l'Article III(4) (a) de la CMS ("Les Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition d'une espèce migratrice figurant à l'Annexe I s'efforcent: a) de conserver et, lorsque cela est possible et approprié, de restaurer ceux des habitats de ladite espèce qui sont importants pour écarter de cette espèce le danger d'extinction")?

Non

XIII.4. En ce qui concerne les aires protégées de votre pays qui sont importantes pour les espèces migratrices, des évaluations de l'efficacité de la gestion ont-elles été entreprises, pendant la période considérée ?

Oui

Veuillez fournir une référence et/ou détailler ce qui est couvert :

>>> Les aires protégées prioritaires comme, le complexe Togodo ,Fazao -Malfakassa, et Aboudoulaye ont fait l'objet d'évaluation de l'efficacité de leur gestion à travers l'outil IMETT dans le cadre du programme PALCC+ de décembre 2024 à janvier 2025.

XIII.5. Au-delà des aires protégées, d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les aires sont-elles mises en œuvre dans votre pays d'une manière qui bénéficie aux espèces migratrices ?

Oui

Veuillez détailler :

>>> -Les plans de gestion des zones humides du littoral de Togo et du bassin versant Oti-Mandouri sont

élaborés;

-L'Outil R-METT a été utilisé pour le suivi et l'évaluation des 4 sites RAMSAR du pays

## **XIV. Services écosystémiques**

XIV.1. Une évaluation des services écosystémiques associés aux espèces migratrices a-t-elle été entreprise dans votre pays depuis le dernier rapport?

**CONSEIL:**

L'expression "associée aux" espèces migratrices permet de rendre compte de toute évaluation qui couvre les services écosystémiques des écosystèmes, des habitats ou des assemblages d'espèces qui comprennent des espèces migratrices. La question n'est donc pas de s'attendre à ce que vous vous limitiez à des évaluations axées uniquement sur une ou plusieurs espèces migratrices.

Pour qu'une évaluation plus large de la biodiversité soit pertinente ici, les espèces migratrices concernées doivent apporter une contribution identifiable aux services écosystémiques concernés. Par exemple, des contributions à la sécurité alimentaire, à la pollinisation, au tourisme, aux valeurs culturelles ou à d'autres formes de services écosystémiques.

Oui

**Veillez détailler (y compris les références des sources, le cas échéant)**

>>> Oui l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées grâce à l'outil IMET a concerné également les services rendus par ces écosystèmes qui abritent des espèces migratrices

## XV. Sauvegarde de la diversité génétique

XV.1. Des stratégies pertinentes pour les espèces migratrices sont-elles élaborées ou mises en œuvre pour minimiser l'érosion génétique de la biodiversité dans votre pays ?

**CONSEIL:**

Les stratégies à prendre en considération au titre de cette section ne doivent pas nécessairement porter spécifiquement sur les espèces migratrices, mais être suffisamment pertinentes par rapport à l'objectif de sauvegarde de la diversité génétique des populations sauvages.

Oui

Veillez sélectionner les stratégies pertinentes:(cochez tout ce qui s'applique)

Élevage en captivité et mise en liberté

Veillez décrire la stratégie de l'élevage en captivité et mise en liberté:

>>> Cette activité est principalement menée par les fermes d'élevage d'animaux sauvages dans le cadre de la CITES. Par exemple sur la base des quotas de prélèvement définis dans les avis de commerce non préjudiciable (ACNP), des femelles gravides de reptiles sont capturées dans la nature et élevées dans ces fermes. Après reproduction, les petits sont commercialisés et leur génitrice est relâchée ailleurs dans la nature.

## XVI. Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

XVI.1. La stratégie ou le plan d'action national pour la biodiversité (NBSAP) de votre pays, ou d'autres plans ou stratégies pertinents utilisés dans votre pays, abordent-ils explicitement les obligations de la CMS, les priorités en matière de conservation et de gestion des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires et la connectivité écologique ?

Oui

a. Veuillez fournir un lien vers la stratégie ou le plan d'action ou une pièce jointe à la stratégie ou au plan d'action.

>>> Le document de la SPANB (2021-2030) comme pièce jointe

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[NBSAP-TOGO-SPANB Version Finale.pdf](#)

b. Veuillez identifier les éléments du plan/stratégie qui sont particulièrement pertinents pour les espèces migratrices, et mettre en évidence toute référence spécifique aux instruments CMS/CMS

### CONSEIL:

Veuillez indiquer, dans la mesure du possible, les numéros de pages, de sections/paragraphes, etc. spécifiques.

>>> -Page 78, Partie III: Cadre stratégique de conservation de la biodiversité

-Page 84, 3.4. Cibles nationales

-Page 85, Cible 16

-Page 86, Cible 17

c. Veuillez ajouter des commentaires sur la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action concerné.

>>> -Le plan d'action concernant la Cible 16 qui vise restaurer la connectivité écologique entre les aires protégées et autres zones de conservation, en particulier les corridors biologiques essentiels pour le déplacement des populations d'espèces prévoit 3 actions: (i) la création de la connectivité entre les zones à forte valeur pour la biodiversité;

(ii) l'aménagement des corridors écologiques existants entre les aires protégées et

(iii) le renforcement de la gestion transfrontalière des corridors écologiques.

-La cible 17 qui vise la promotion des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et périurbaines afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de favoriser la connectivité écologique prévoit entre autres, l'aménagement paysager de la plage, les lagunes et les plans d'eau

XVI.2. Veuillez fournir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'autres plans d'action pertinents (espèce unique, groupe d'espèces, etc.), initiatives, groupes de travail et programmes de travail dans votre pays qui n'ont pas été abordés dans les questions précédentes.

Par exemple, AEMLAP, Grande Muraille verte, Défi de Bonn, Plans d'action pour les oiseaux, Plan d'action pour la protection et la conservation des baleines de l'Atlantique Sud, Groupe de travail sur l'énergie, Programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices, etc.

>>> NA

Veuillez décrire le suivi et l'efficacité des mesures prises en ce qui concerne ces plans d'action, initiatives, groupes de travail et programmes de travail pertinents et leur intégration dans la mise en œuvre d'autres accords internationaux pertinents.

### CONSEIL:

En répondant à cette question, les rédacteurs peuvent fournir des liens vers des rapports pertinents dans le cadre d'autres Accords.

>>> NA

## XVII. Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales

En l'absence d'une définition nationale des "communautés autochtones et locales", veuillez vous référer au document de la Convention sur la biodiversité intitulé **Compilation des points de vue reçus sur l'utilisation du terme "peuples autochtones et communautés locales"**. " pour obtenir des conseils utiles sur ces termes.

XVII.1. Durant la période de rapport, des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour favoriser la prise en compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui sont pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et systèmes migratoires ?

En partie / dans certaines aires

XVII.2. Durant la période de rapport, des mesures ont-elles été prises dans votre pays pour promouvoir et encourager la participation et l'engagement effective des communautés autochtones et locales à la conservation et à l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires ?

Oui

Si 'oui' ou 'en partie/ dans certaines aires' à l'une ou l'autre des deux questions précédentes, veuillez choisir les mesures qui ont été prises:

(cochez tout ce qui s'applique)

Recherche et documentation

Initiatives d'engagement (par exemple, dans le cadre de projets de développement)

Reconnaissance formelle des droits

L'inclusion dans les mécanismes de gouvernance (législation, politiques, etc.)

Stratégies de gestion, programmes et plans d'action qui intègrent les intérêts traditionnels et autochtones

Other

>>> Implication des membres des communautés locales dans la lutte contre le braconnage

Veuillez détailler la mise en œuvre des actions concernées.

### CONSEILS:

Les réponses à ces questions peuvent impliquer des actions, des étapes, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que la **Résolution 14.9** (Priorités de conservation pour les cétacés).

>>> Lors des études, le département de Zoologie de l'Université de Lomé associe des acteurs locaux qui sont parfois des chasseurs ou guérisseurs qui possèdent des connaissances et savoir traditionnels en lien avec la conservation de la biodiversité.

En outre l'administration forestière a pris des mesures pour intégrer les communautés locales à la gestion des ressources de leur terroir à travers leurs organisation en association villageoises de gestion des aires protégées (AVGAP) et la fédéralisation de leurs structure en Union des Associations villageoises de gestion de aires protégées (UAVGAP).

Aussi, dans le cadre du processus REDD+, des conventions de cogestion ont été signées avec les populations locales, ce qui renforce leur participation à la gestion et à l'utilisation durables des ressources de leur terroir. Dans les brigades forestières, des membres des communautés locales riveraines des aires protégées participent aux opérations de surveillance et de lutte anti-braconnage aux côtés des agents forestiers de l'Etat

XVII.3. Comment classeriez-vous les progrès accomplis depuis le précédent rapport dans votre pays dans le domaine des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices ?

2. Quelques progrès, mais il reste encore du travail à faire

Veuillez détailler les progrès accomplis (le cas échéant).

>>> Les apports des communautés locales ont permis d'améliorer les connaissances sur les espèces migratrices.

La participation des communautés locales a renforcé la lutte anti-braconnage et donc contribué à la réduction des pressions sur les espèces sauvages

## XVIII. Connaissances, données et renforcement des capacités

XVIII.1 Au cours de la période de rapport, quelles mesures prises dans votre pays ont contribué à la réalisation des résultats définis dans le domaine de la connaissance, des données et du renforcement des capacités?

(Les réponses données dans la section V peuvent être pertinentes)

(cochez tout ce qui s'applique)

- Campagnes d'éducation dans les écoles
- Campagnes de sensibilisation du public
- Renforcement des capacités
- Initiatives de partage des connaissances et des données
- Recherches menées par le monde universitaire, des organismes de recherche et d'autres parties prenantes concernées

### XVIII.2 Veuillez décrire la contribution de ces mesures à l'atteinte des résultats définis dans l'objectif 15 :

#### CONSEILS:

Les mesures prises peuvent inclure des actions, des programmes, des initiatives et/ou des activités décrites dans la documentation de la CMS, telles que les **Résolutions 14.9** (Priorités de conservation pour les cétagés), **13.3** (espèces de Chondrichthyens), **13.4** (initiative sur les carnivores africains), **13.5 (Rev.COP14)** (lignes directrices internationales de la CMS relatives à la pollution lumineuse dont sont victimes les espèces migratrices), **13.6** (déclin des insectes), et les **Décisions 14.130/14.131** (AEMLAP), **14.134** (prévention de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs), **14.148-14.151** (Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie), **14.207-14.208** (Énergies renouvelables et espèces migratrices), et **14.182** (Prélèvement illégal et non durable d'espèces sauvages).

#### Campagnes d'éducation dans les écoles

>>> Des séances de sensibilisation ont lieu dans deux écoles de la réserve de biosphère transfrontière du Mono en collaboration avec l'ONG AGBOZEGUE.

#### Campagnes de sensibilisation du public

>>> Le Projet WACA Reslp a appuyé la division des aires protégées et de la faune dans l'organisation d'une campagne de sensibilisation des acteurs impliqués dans le processus d'une aire marine protégée au Togo dans les communes Lacs1 et Lacs3.

#### Renforcement des capacités

>>> -Un atelier de formation a été organisé sur l'utilisation de l'outil SMART pour la collecte des données de suivi-écologique et de surveillance des aires protégées en septembre 2024 dans le cadre du projet PNGAP.  
-Des formations sur l'identification des oiseaux d'eau migrateurs ont été organisées en janvier 2024 et 2025 dans le cadre des dénombrements internationaux des oiseaux d'eau soutenus par Wetlands international et Birdlife international.

#### Initiatives de partage des connaissances et des données

>>> Une plateforme de communication des résultats d'études et des activités menées est créée à la direction des ressources forestières

#### Recherches menées par le monde universitaire, des organismes de recherche et d'autres parties prenantes concernées

>>> La plupart des recherches sont menées par les enseignants-chercheurs et les étudiants du Département de Zoologie et du Laboratoire d'écologie et écotoxicologie (LaEE) de la Faculté Des Sciences (FDS) de l'Université de Lomé

XVIII.3 De quelle assistance (le cas échéant) votre pays a-t-il besoin pour se doter de capacités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations au titre de la CMS et des Résolutions pertinentes de la COP ?

(cochez tout ce qui s'applique)

- Soutien financier
- Assistance technique
- Éducation/formation/mentorat
- Développement d'autres compétences
- Fourniture d'équipement ou de matériel
- Échange d'informations et de savoir-faire
- Recherche et innovation
- Autre (veuillez préciser)

>>> Visites d'échange d'expérience  
 Aucune assistance nécessaire

## **XIX. Mobilisation de ressources**

XIX.1 Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il mis à disposition des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices ?

**CONSEIL :**

Les "ressources" qui sont pertinentes ici peuvent être financières, humaines ou techniques. Outre le financement, des formes d'appui "en nature" telles que le temps du personnel ou l'infrastructure administrative pourraient être pertinentes, de même que le prêt de matériel, la fourniture d'installations de traitement des données, le transfert de technologie, les programmes de formation ou de tutorat et d'autres initiatives de renforcement des capacités.

Non

XIX.2. Au cours de la période considérée, votre pays a-t-il reçu des ressources financières ou autres pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux espèces migratrices ?

Oui

Veillez sélectionner la (les) source(s) concernée(s) (cochez toutes celles qui s'appliquent):

Le Fonds pour l'environnement Mondial (FEM)

Autre programme intergouvernemental

Veillez indiquer si les niveaux globaux des ressources concernées sont identiques ou différents de ceux de la période précédente :

Le même

XIX.3. Quelles sont les priorités les plus importantes en matière de mise en œuvre de la CMS qui nécessitent des ressources et un soutien futur votre pays durant les périodes de rapport ?

**CONSEIL:**

Veillez tenir compte des réponses fournies dans HLS.3 lorsque vous répondez à cette question, le cas échéant, car elles peuvent être pertinentes.

>>> -Information et sensibilisation du public;

-Réalisation d'un inventaire national complet de la faune sauvage;

-Renforcement des capacités (financières, matérielles et technique);

-Élaboration et diffusion d'une loi nationale spécifique aux espèces migratrices;

-Restauration des habitats.